

DEPARTEMENT DU HAUT RHIN
Arrondissement de RIBEAUVILLE

COMMUNE DE RIBEAUVILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2023

Nombre de Conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 26

sous la présidence de M. Jean-Louis CHRIST, Maire

en l'absence M. Pierre-Yves THUET, Mme Catherine PFISTER-BERNABEL, M. Loïc ERMEL,
M. Raoul FLEIG, Mme Christine KIENER-BRIED, M. Benjamin WILHELM, Mme Anne ZIRN,
M. Erick KEMAYOU-WANDJI, M. Francis KIEFFER

Conseillers présents : 17
Nombre de procuration : 7
Date de la convocation : 13 décembre 2023

15. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Mise à jour

VU la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Ribeauvillé par délibération n°4 du 09/11/2016 ;
VU la délibération n°8 du 24/02/2021 portant débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
VU l'avis de la CRF du 11/12/2023 ;

CONSIDERANT les échanges et réflexions internes réalisés en depuis 2021 ;
CONSIDERANT la mise à disposition du public des documents préparatoires sur le site internet de la ville et sous forme papier en consultation à la Mairie ;

Monsieur le Maire expose,

La procédure de révision du PLU a été engagée en 2016 après que le PLU ait connu de multiples adaptations traduites par des procédures de modification du document d'urbanisme.

La procédure de révision emporte une refonte complète du document d'urbanisme communal. Elle est complexe et prévoit des étapes incontournables parmi lesquelles le débat sur le PADD qui a eu lieu en 2021.

Depuis lors, les travaux ont continué mais n'ont pas encore abouti. C'est pourquoi est proposé ici une mise à jour des orientations générales du PADD.

Au préalable, est rappelé le calendrier prévisionnel des prochaines étapes devant conduire à approuver la révision du PLU.

- Validation règlement/ zonage/ OAP + réunion publique n°1 + évaluation environnementale : mars/ avril 2024
- Réunion des personnes publiques associées n°2 + Réunion publique n°2 : mai 2024
- Arrêt du projet de PLU : juin/ juillet 2024
- Consultation des services : juillet/ septembre 2024
- Octobre 2024 : enquête publique
- Fin 2024/ début 2025 : approbation PLU

Une présentation écrite et graphique des différents objectifs et thèmes du PADD est transmise avec la présente note de synthèse.

Présentation sur la base du document joint

Après la présentation du PADD mis à jour définissant les orientations du PLU, M. le Maire ouvre le débat pour expression des membres du Conseil Municipal. Les différentes observations ou interrogations concernant le PADD sont les suivantes :

C. WEISSBART explique qu'il n'y a pas de grande différence entre la version présentée ici et celle de 2021. Sont ici ajoutées pour de nouvelles orientations générales sur la nécessité de la protection de la ressource en eau et les Energies Renouvelables ; prenant en compte de nouvelles dispositions réglementaires.

M. le Maire explique que l'eau est un point essentiel. Cela n'était pas suffisamment pris en compte jusqu'alors. En l'occurrence, le SDEA notre délégataire, à travers un rapport diagnostic/ perspectives, prévoit une baisse de la ressource de 20% d'ici 2040 pour Ribeauvillé. Cela doit être pris en compte pour éclairer les choix présents et futurs en matière d'urbanisme.

Après examen des orientations générales du PADD et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les orientations définies au Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;

DECIDE de poursuivre la procédure de révision du PLU ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document utile.

Suivent les signatures au registre,
le Maire,

Jean-Louis CHRIST

